

## INSCRIPTIONS ECOLE

Année 2025-2026

## CONSEIL MUNICIPAL

Extraits des derniers conseils



Votre enfant fête ses 3 ans cette année ou il change d'établissement scolaire ?

Les inscriptions à l'école de La Petite Choisille pour l'année scolaire 2025-2026 se feront d'avril à mai.

Vous devrez :

1 - Vous rendre à la Mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile pour obtenir un certificat d'inscription,

2 - Vous rendre à l'école pour finaliser l'admission avec : le livret de famille, le carnet de santé pour attester des vaccinations obligatoires ou un justificatif de contre-indication, le certificat d'inscription délivré par la Mairie, un certificat de radiation et le livret scolaire (en cas de changement d'école).

Merci de contacter l'école le mardi, jour de décharge de la direction, pour prendre rendez-vous.

Si votre enfant est déjà inscrit à l'école cette année, aucune démarche n'est à effectuer.

Une réunion d'information pour les futurs élèves de petite section est programmée pour le Jeudi 26 Juin à 18h.

\*Le 11 Février, les **taux de la fiscalité directe locale** ont été votés avec maintien des taux de l'année précédente soit :

° Taxe d'habitation : 14.38%

° Taxes foncières sur propriétés bâties : 38.56%

° Taxes foncières sur propriétés non bâties : 44.44%

Ces taux communaux n'ont pas augmenté depuis plusieurs années, c'est une volonté du Conseil Municipal.

\*Le 11 Mars, a été votée l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 1527 m<sup>2</sup> afin **d'agrandir le cimetière**, opération devenue indispensable.

Lors de ce Conseil les **budgets** 2025 de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal, Assainissement et Boulangerie ont été votés. Ils avaient été travaillés en commission Finances et validés par le Trésorier Public. Les tableaux chiffrés seront consultables ultérieurement sur le site de la commune lors de la publication du compte rendu du Conseil Municipal.

## ASSOCIATIONS

Agenda

\* **La Bibliothèque** proposera des **lectures de Contes** dans ses locaux **le samedi 26 Avril à 10h**. Rappel : c'est gratuit pour tous les enfants de la commune !

\* Lors d'une troisième réunion, le nom du futur **Bar Associatif** a été validé par les participants : ce sera donc « le Char'Mille », contractions de Charentilly et Famille et en référence à La Charmille, rangée ombragée d'arbres toute proche et chère aux Charentillais. Les statuts et le règlement intérieur ont été travaillés. L'assemblée Constitutive aura lieu le lundi 28 Avril à 19h en Mairie.

-En ce mois d'avril, 2 animations auront lieu au Manoir des Ligneriers :

\* le dimanche 20 Avril de 13h à 20h, quelques jeunes passionnés d'histoire feront une **présentation de matériel militaire et de campements de diverses périodes**,

\* le dimanche 27 avril de 10h à midi, une **chasse aux oeufs** est organisée par l'Association des Parents d'Elèves de Charentilly. Renseignements sur le flyer joint.

## CIVISME

### Déjections canines

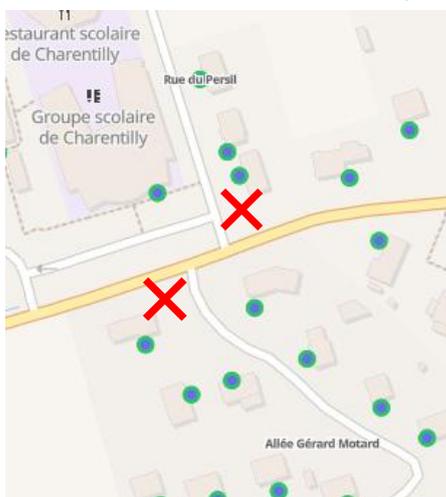


Les **déjections canines** sont considérées comme des déchets selon les articles R541-76 du Code de l'Environnement et R632-1 du Code Pénal, ce qui implique qu'elles doivent être ramassées par les propriétaires de chiens.

En cas de non-respect, des amendes peuvent être appliquées, pouvant atteindre jusqu'à 450 Euros. De plus des mesures incitatives sont mises en place pour encourager le civisme des propriétaires de chiens (pour rappel installations de distributeurs de sacs à déjections canines avec poubelle derrière la mairie et le restaurant scolaire par notre Conseil Municipal des Jeunes). Alors n'oubliez pas de prendre vos sacs à crottes lors des promenades de vos chiens pour ramasser leurs déjections sur les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants. Pensez aux piétons et à nos agents qui entretiennent les espaces municipaux !

## VOIRIE

### Changement de circulation



La vitesse étant toujours excessive aux abords de l'école, afin de faire ralentir les véhicules venant de Poillé ou de la rue des Mailleries, il a été décidé de passer en **priorité à droite la sortie de l'allée Gérard Motard et la Rue du Persil**. La signalisation et

l'arrêté correspondant seront effectifs le 22 avril. Un agent technique assurera la sécurité lors de la traversée le matin. Les passages piétons seront par ailleurs repeints prochainement et d'autres signalétiques seront installées pour la rentrée de septembre 2025.

Cet été ce sont 2 manifestations organisées par La Communauté de Communes Gâtine Racan qui auront lieu sur Charentilly dans le cadre de cette **8<sup>ème</sup> édition des Estivales du Patrimoine**. Alors notez d'ores et déjà les dates qui vous permettront de découvrir ces 2 demeures privées :

\* le Samedi 28 Juin au Château de Poillé, une visite aura lieu à 17h, La Compagnie Sept Epées présentera du théâtre Contemporain à 17h30, puis une collation sera proposée à 18h30.



\* le Mercredi 6 Août au Manoir des Ligneriers, la visite sera à 16h30, suivie d'un concert violon et piano à 17h, puis d'une collation à 18h.

Tarif adultes : 17 € (réduit 10 €), de 6 à 11 ans : 7€, gratuit – 5 ans. Billetterie en ligne : [www.gatine-racan.fr](http://www.gatine-racan.fr), informations au 02.47.29.83.87 ou 07.84.42.03.64.

## ÉTAT CIVIL

### Décès :

- le 28/02/2025 : M. Germaine BOYAT, 95 ans.

## MAIRIE

### Horaires & Communications

Tel : 02 47 56 65 46

Email : [mairie@charentilly.com](mailto:mairie@charentilly.com)

Site Internet : [www.charentilly.com](http://www.charentilly.com)

Pages Facebook et Instagram

Mme Le Maire et les Adjoint(e)s reçoivent en semaine sur rendez-vous.

### Horaires d'ouverture au public

Lundi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi de 8h à 12h

Mercredi : de 8h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi : de 8h à 12h

### AGENCE POSTALE :

Lundi de 9h à 12h - Mercredi : de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 17h - Samedi : de 8h30 à 10h30

*Feuillet accueil nouveaux arrivants et plan du village disponibles sur le site internet, index « Bouger, sortir et découvrir », 9<sup>ème</sup> onglet*

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 8 Avril 2025, à 19h salle du Conseil.

Les Procès-Verbaux des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune dès leur validation.